



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
N°D

L'an deux mille vingt-six, le vingt-huit avril à dix-sept heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de VILLEBOIS-LES-PINS dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Madame Marianne ROUX - Maire

Date de convocation du conseil municipal : dix avril 2026

Nombre de membres en exercice : 7

Etaient Présents : Madame ROUX Marianne, Monsieur GIORDANO Bernard, Monsieur MONIER Stéphane, Madame NORIS Jennifer, Monsieur VELAY Jean

Etait absente : Madame POREE Clémence représentée par Mr Jean VEALY

Votes des taux de la fiscalité directe locale pour l'année 2026 - ETAT 1259

- Vu le code général des collectivités territoriales,
- Vu la loi n° 2023-1322 du 29 décembre 2023 de finances pour 2024,
- Vu la loi n° 80-10 du 10 janvier 1980, portant sur l'aménagement de la fiscalité directe locale, et notamment ses articles 2 et 3 aménagés par les articles 17 et 18 de la loi n° 82-540 du 28 juin 1982,
- Vu le code général des impôts et notamment l'article 1636 B sexies,

Madame la Maire expose qu'il s'agit, par cette délibération, de fixer les taux à appliquer pour l'année 2026 sur chacune des taxes directes locales.

Madame la Maire rappelle les taux votés pour l'exercice 2025 :

Taxe foncière (bâti) (TFB)	25.70 %
Taxe foncière (non bâti) (TFNB)	109.30%
Taxe d'habitation (TH)	8.55 %

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité décide :

1- De fixer les taux d'imposition en 2026 à :

Taxe foncière (bâti) (TFB)	26.50 %
Taxe foncière (non bâti) (TFNB)	109.00 %
Taxe d'habitation (TH)	10.13 %

2- de charger Madame la Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux.

Votants : 7

Pour : 7

Contre : 0

Abstention : 0

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.



Le Maire,
Marianne ROUX